



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction Générale de l'Aviation Civile

DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE

Membre de l'Union Européenne (A Member of the European Union)

CERTIFICAT D'AGREMENT DE PRODUCTION

(Production Organisation Approval Certificate)

FR.21G.0084

Conformément au réglement (CE) No 216/2008 du Parlement européen et du Conseil et au règlement (UE) No 748/2012 de la Commission actuellement en vigueur, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie :

(Pursuant to regulations (EC) No 216/2008 of the European parliament and of the council and to Commission regulation (EU) No 748/2012 for the time being inforce and subject to the condition specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies)

SAS POTEZ AERONAUTIQUE

Route du Houga 40800 AIRE SUR L'ADOUR France

Comme organisme de production conformément à l'annexe (Partie 21), section A, sous-partie G, du réglement (UE) No 748/2012, agréé pour produire les produits, pièces et équipements énumérés sur la liste figurant dans le programme d'agrément joint et délivrer les certificats correspondants en utilisant les références ci-dessus.

(as a production organisation in compliance with the Annex (Part 21), Section A, subpart G of regulation (EU) No 748/2012, approved to produce products, parts and appliances listed in the attached approval schedule and issue related certificats using the above reference)

CONDITIONS:

- le présent agrément est limité aux éléments fixés dans les conditions d'agrément jointes, et (this approval is limited to that specified in the enclosed terms of approval, and)
- le présent agrément exige de respecter les procédures définies dans le manuel de l'organisme de production agréé, et (this approval requires compliance with the procedures specified in the approved production organisation exposition, and)
- 3. le présent agrément est valable tant que l'organisme agréé de production respecte les dispositions de l'Annexe (partie 21) du règlement (UE) n° 748/2012,

(this approval is valid whilst the approved production organisation remains in compliance with the Annex (Part-21) of Regulation (EU) No 748/2012),

4. sous réserve de respecter les conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a été auparavant rendu, remplacé, suspendu ou retiré.

(subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked).

Date de délivrance initiale : 24 Septembre 2004
(Date of original issue)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile,
La chef du pôle agréments, et maintien de la
navigabilité

Date de la présente révision : 14 Mai 2014
(Date of this revision)

N° de révision : 1
(Revision No:)

Agréments et mainties et mainties de l'Aviation Civile,
La chef du pôle agréments, et maintien de la
navigabilité



TERMES DE L'AGREMENT

(Terms of approval)

TA: FR.21G.0084

DSAC

Ce présent document fait partie de l'agrément d'organisme de production Numéro FR.21G.0084 délivré à : (This document is part of Production Approval Number FR.21G.0084 issued to :)

SAS POTEZ AERONAUTIQUE

SECTION 1. Domaine d'activité (Scope of work)	
Pour détails et limitations se référer au N	MOP, édition 6 (et révisions ultérieures approuvées) chapitre I.B.6
(For details and limitations refer to t	he POE, issue 6 (and later approved revisions), section 1.B.6
Produits/Catégories (products categories)	Production de (Production of)
C1 Equipements (Appliances) C2 Pièces (Parts)	Pièces et ensembles de structure d'aéronefs (Structural parts and sub assemblies)

SECTION 2. Lieux d'établissement : (Locations)

AIRE SUR L'ADOUR (40)

SECTION 3. PRIVILEGES (Privileges)

L'organisme de production a le droit d'exercer, dans la limite des conditions de l'agrément et en conformité avec les procédures de son MOP, les privilèges exposés dans la partie 21A.163 sous réserve des conditions suivantes : (The production organisation is entitled to exercise, whithin its terms of approval and in accordance with the procedures of its Production Organisation Exposition, the privilèges set forth in 21A.163. Subject to the following:)

Avant approbation de la conception du produit, une EASA Form 1 ne peut être émise que pour démontrer la conformité. (Prior to approval of the design of the product an EASA Form 1 may be issued only for conformity purposes.)

Date de délivrance initiale : 24 Septembre 2004
(Date of original issue)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile,
La chef du pôle agréments, et maintien de la
navigabilité

Date de la présente révision : 14 Mai 2014
(Date of this revision)

N° de révision : 1
(Revision No:)

Agréments et maleure de l'Aviation Civile,
La chef du pôle agréments, et maintien de la
navigabilité